

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice : 23
Présents : 23
Représentés : 00
Votes pour : 22
Votes contre : 00
Abstention : 00

Séance du : 23 avril 2026

Date de convocation : 17 mars 2026

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025

N°2026-04-23-01A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Evelyne FAURE, 1^{ère} adjointe au Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire Corinne CHABAUD se retire et ne prend part au vote.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Madame Evelyne FAURE donne lecture de la note de présentation instituée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et présente au Conseil municipal le compte financier unique de l'exercice 2025 pour approbation. Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses, le Conseil Municipal devra approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 qui s'établit de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 2 574 906.54 €
- Recettes : 3 152 869.42€
Résultat de fonctionnement : + **577 962.88€**

Section d'investissement

- Dépenses : 2 250 448.76€
- Recettes : 2 584 764.50€
Résultat d'investissement : 334 315.74€ **euros**

Résultat global annuel : 912 278.62 euros

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 d'un montant de 381 866.05 euros, Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **959 828.93 euros**.

Compte tenu d'un excédent d'investissement reporté de 2024 d'un montant de 1 247 928.45 euros, le résultat cumulé de la section d'investissement est de 1 582 244.19 **euros**.

Résultat cumulé de fonctionnement : **959 828.93 euros**
Résultat cumulé d'investissement : **1 582 244.19 euros**

Résultat global cumulé : 2 542 073.12

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés de la façon suivante :

- Total des restes à réaliser en recettes : 1 265 000 €
- Total des restes à réaliser en dépenses : 1 164 321 €

Ne prenant pas part au vote, Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité de ces résultats et approuve le compte financier unique de l'exercice 2025.

Délibéré en séance les jours mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents

A Mollégès, le 23 avril 2026
Evelyne FAURE
1^{ère} adjointe au Maire de Mollégès

